conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Code du produit : 144.354

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : P

mélange

Peintures

Mastic pour carrosserie/produit de rebouchage

Restrictions d'emploi recom- :

mandées

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisation industrielle, utilisation professionnelle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Vosschemie GmbH

Esinger Steinweg 50 25436 Uetersen Allemagne

info@vosschemie.de

 Téléphone
 : 04122 717 0

 Téléfax
 : 04122 717158

Service responsable : Laboratoire

04122 717 0

sds@vosschemie.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone : Giftinformationszentrum (GIZ)-Nord,

Göttingen, Deutschland

0551 19240

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version

1.4

FR / FR

Date de révision: 13.10.2023

Date de dernière parution: 20.07.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2019

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 3

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, en-

traîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention**:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien

ventilé.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/ régionale/ nationale/ internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène

Etiquetage supplémentaire

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de

la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Mélange

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	Carc. 2; H351	>= 10 - <= 25
Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène	Non attribuée 905-562-9 01-2119555267-33	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 5 - <= 15

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

09.10.2019

		(Système respiratoire) STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Limite de concentration spécifique STOT RE 2 >= 10 %	
xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9 01-2119488216-32	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) STOT RE 2; H373 (Système nerveux central, Foie, Reins) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412	>= 1 - <= 7,5
		Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l	
acétate de n-butyle	123-86-4 204-658-1 607-025-00-1 01-2119485493-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central) EUH066	>= 1 - <= 7,5
acétate de 2-méthoxy-1- méthyléthyle	108-65-6 203-603-9 607-195-00-7 01-2119475791-29	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - <= 7,5
bis(orthophosphate) de trizinc	7779-90-0 231-944-3 030-011-00-6 01-2119485044-40	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité	>= 1 - < 2,5
		aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

oxyde de zinc	1314-13-2 215-222-5 030-013-00-7 01-2119463881-32	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 0,1 - < 1
		Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

minés.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utili-

ser les vêtements de protection recommandés

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'ar-

rêt respiratoire.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du

savon.

Appeler un médecin en cas d'apparition d'une irritation qui

persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous

les paupières. Pendant au moins 15 minutes.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.

Consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Dioxyde de carbone (CO2)

Poudre sèche Pulvérisateur d'eau

Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inappro:

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible

de vapeurs dangereuses/toxiques.

Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion dan- :

gereux

Les produits de décomposition dangereux sont dus à une

combustion incomplète

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures

imbrûlés (fumée).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

sée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent

être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version

1.4 FR / FR

Date de révision: 13.10.2023

Date de dernière parution: 20.07.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2019

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fu-

mées.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits

clos.

Enlever toute source d'ignition.

Ne pas fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confi-

nement ou par des barrières anti-huile).

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

: Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Porter un équipement de protection individuel.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR/FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser

un équipement à l'épreuve d'une explosion.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre

sur le sol.

Mesures d'hygiène Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En-

lever immédiatement tout vêtement souillé. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Suivre le protocole

de protection de la peau.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients

bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Protéger

de l'humidité. Éviter une exposition directe au soleil.

Précautions pour le stockage :

en commun

Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

Incompatible avec des agents oxydants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre con- tenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]	13463-67-7	VME	10 mg/m3 (Titane)	FR VLE
	Information su	ıpplémentaire: Valeι	ırs limites indicatives	
xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à			
	travers la peau, Indicatif			
		STEL	100 ppm 442 mg/m3	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

09.10.2019

İ	I	\/\#=	l 50	LEDVIE
		VME	50 ppm 221 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			
	VLCT (VLE) 100 ppm FR VLE			
		VLC1 (VLE)	442 mg/m3	FK VLE
	Information cu	Innlámentaire: Dica	ue de pénétration percutanée	Valoure li
		entaires contraignant		, valeurs II-
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	50 ppm	FR VLE
acciate de 11 batyle	120 00 1	····-	241 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires cor	ntraignantes
		VLCT (VLE)	150 ppm	FR VLE
		, ,	723 mg/m3	
	Information su	ipplémentaire: Valeu	urs limites réglementaires cor	ntraignantes
		STEL	150 ppm	2019/1831/E
			723 mg/m3	U
	Information su	ipplémentaire: Indic	atif	
		TWA	50 ppm	2019/1831/E
			241 mg/m3	U
	Information su	ipplémentaire: Indica	atif	
acétate de 2-	108-65-6	STEL	100 ppm	2000/39/EC
méthoxy-1-			550 mg/m3	
méthyléthyle				
			ifie la possibilité d'absorption	significative à
	travers la pea	u, Indicatif		
		TWA	50 ppm	2000/39/EC
			275 mg/m3	
			ifie la possibilité d'absorption	significative à
	travers la pea			
		VME	50 ppm	FR VLE
			275 mg/m3	
			ue de pénétration percutanée	, Valeurs li-
	mites régleme	entaires contraignant		
		VLCT (VLE)	100 ppm	FR VLE
			550 mg/m3	
	Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs li-			
	mites réglementaires contraignantes			
oxyde de zinc	1314-13-2	VME (Fumées)	5 mg/m3	FR VLE
	Information su	upplémentaire: Valeu	urs limites indicatives	
		VME (Poussière)		FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	221 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Aigu - effets locaux	442 mg/m3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

09.10.2019

	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	65,3 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques, Aigu - effets locaux	260 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
acétate de n-butyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	300 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	600 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	11 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	35,7 mg/m3
	Consomma- teurs	Inhalation	Aigu - effets systé- miques	300 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	6 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Aigu - effets systémiques	2 mg/kg p.c./jour
acétate de 2- méthoxy-1- méthyléthyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	275 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	796 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	33 mg/m3
	Consomma- teurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	320 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	36 mg/kg p.c./jour
oxyde de zinc	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consomma- teurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,5 mg/m3
	Consomma- teurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	83 mg/kg
	Consomma-	Oral(e)	Long terme - effets	0,83 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

09.10.2019

teurs systémiques

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	6,58 mg/l
acétate de n-butyle	Eau douce	0,18 mg/l
	Eau de mer	0,018 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,981 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,098 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	35,6 mg/l
	Sol	0,09 mg/kg poids
		sec (p.s.)
acétate de 2-méthoxy-1-	Eau douce	0,635 mg/l
méthyléthyle		
	Eau de mer	0,064 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,29 mg/kg poids
		sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,329 mg/kg
		poids sec (p.s.)
	Sol	0,29 mg/kg poids
his /a dha a ha a ha (a). In (a) is a		sec (p.s.)
bis(orthophosphate) de trizinc	Eau douce	0,014 mg/l
	Eau de mer	0,0072 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,1469 mg/kg
	O' Francisco	poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,162 mg/kg
	O(a)'	poids sec (p.s.)
	Station de traitement des eaux usées (STP)	0,1 mg/l
	Sol	83,1 mg/kg poids
ovido do zino	Four deutes	sec (p.s.)
oxyde de zinc	Eau douce	0,0206 mg/l
	Eau de mer	0,0061 mg/l
	Station de traitement des eaux usées (STP)	0,1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	117,8 mg/kg
	Sédiment marin	56,5 mg/kg
	Sol	35,6 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Protection des yeux/du vi-

sage

: Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Protection des mains

Matériel : Viton®

Délai de rupture : > 480 min

Épaisseur du gant : >= 0,7 MM

Directive : DIN EN 374

Indice de protection : Classe 6

Remarques : Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre

signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les données concernant le temps de pénétration/la résistance de la matière sont des valeurs standards! Le temps de pénétration exact / la résistance exacte de la matière seront obtenues du fournisseur de gants de sécurité. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Pro-

tection préventive de la peau

Protection de la peau et du

corps

Porter des vêtements de protection appropriés, par ex. en coton ou en fibres synthétiques résistant à la chaleur.

Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter

les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de

libération du produit (poussière).

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs orga-

niques (A-P)

Mesures de protection : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des

douches de sécurité soient situés à proximité du poste de

travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Sol : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide visqueux

Couleur : blanc

Odeur : caractéristique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version

1.4

FR/FR

Date de révision:

13.10.2023

Date de dernière parution: 20.07.2022 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé

Point initial d'ébullition et in-

tervalle d'ébullition

non déterminé

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

15 % (v)

....

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

1 % (v)

Point d'éclair : > 23 °C

Température d'auto-

inflammation

non déterminé

pH : Non applicable substance / du mélange est non-soluble (dans

l'eau)

Viscosité

Viscosité, dynamique : non déterminé

Viscosité, cinématique : non déterminé

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : non miscible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

non déterminé

Pression de vapeur : 10,7 hPa (20 °C)

Densité : 1,58 - 1,62 gcm3 (20 °C)

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air

inflammable/explosif.

Auto-inflammation : n'est pas auto-inflammable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition en utilisation conforme.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec des acides forts et des bases.

Réaction avec des oxydants forts.

Éviter les amines.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie/températures élevées, formation possible de vapeurs dangereuses/toxiques. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un

diamètre ≤ 10 µm]:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 6,82 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.523 - 4.000 mg/kg

Méthode: Directive CE 92/69/CEE B.1 Toxicité aiguë (admi-

nistration orale)

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): 6350 - 6700 ppm

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, B.2

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): 12.126 mg/kg

xylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.523 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

റമ്മ

DL50 (Lapin): > 1.700 mg/kg

acétate de n-butyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 10.760 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 21 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): 14.112 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 6.190 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 dermal (Lapin): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

oxyde de zinc:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un

diamètre ≤ 10 µm]:

Remarques : Pas d'irritation de la peau

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation de la peau

xylène:

Résultat : Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un

diamètre ≤ 10 µm]:

Remarques : Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une

irritation mécanique.

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Résultat : Irritation modérée des yeux

xylène:

Résultat : Irritation modérée des yeux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]:

Remarques : Pas d'effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

xylène:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Voies d'exposition : Oral(e)

Organes cibles : Système nerveux central

Evaluation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Composants:

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

xylène:

Organes cibles : Système nerveux central, Foie, Reins

Evaluation : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

xylène:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un

diamètre ≤ 10 µm]:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia dubia (Daphnie)): 1 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

CE50 (Daphnia dubia (Daphnie)): 165 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les : CE50 (Algues): 2,2 mg/l

algues/plantes aquatiques Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

CI50 (Algues): 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 1 - 10 mg/l

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

xylène:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 4,6

mg/

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: > 1,3 mg/l

Durée d'exposition: 56 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,96 mg/l Durée d'exposition: 7 jr

Espèce: Ceriodaphnia dubia (puce d'eau)

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.20

acétate de n-butyle:

Toxicité pour les poissons : (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 18 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 44 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 647,7

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: 1.4 FR / FR

Date de dernière parution: 20.07.2022 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Toxicité pour la daphnie et

NOEC: 23 mg/l les autres invertébrés aqua-Durée d'exposition: 21 jr

tiques (Toxicité chronique) Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 130 mg/l

> Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

Durée d'exposition: 48 h

tiques

Type de Test: Essai en statique

Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, C.2

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 500 mg/l

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): >

1.000 ma/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)

NOEC: 47,5 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)

Méthode: OCDE Ligne directrice 204

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: >= 100 mg/lDurée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

bis(orthophosphate) de trizinc:

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,169 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

: NOEC: 0,044 mg/l

Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

oxyde de zinc:

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 3,31 mg/l Toxicité pour les poissons

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: 1.4 FR/FR

Date de dernière parution: 20.07.2022 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Point final: mortalité Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,76 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,136

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 0,44 mg/l

Point final: mortalité Durée d'exposition: 72 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 0,058 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

1

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

xylène:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

acétate de n-butyle:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 28 jr

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Biodégradabilité Résultat: Facilement biodégradable.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Biodégradation: 90 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre \leq 10 μ m]:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

Mélange réactif d'éthylbenzène, m-xylène et p-xylène:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 3,2 (20 °C)

xylène:

Bioaccumulation : Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Facteur de bioconcentration (FBC): 25,9

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,155 (20 °C)

acétate de n-butyle:

Coefficient de partage: n-

log Pow: 2,3 (25 °C)

octanol/eau

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle:

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,2 (20 °C)

octanol/eau pH: 6,8

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

bis(orthophosphate) de trizinc:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux

ou spéciaux.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doi-

vent être éliminés comme ayant été utilisés.

Eliminer le produit conformément à la réglementation locale

en vigueur.

Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

08 01 11, déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 1263
ADR : UN 1263
RID : UN 1263
IMDG : UN 1263

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR/FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

IATA UN 1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN PEINTURES ADR PEINTURES RID **PEINTURES**

IMDG PAINT

(trizinc bis(orthophosphate))

IATA

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

ADN 3 **ADR** 3 RID 3 **IMDG** 3 **IATA** 3

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

ADR

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3 Code de restriction en tun-(D/E)

nels

RID

Groupe d'emballage Ш Code de classification F1 Numéro d'identification du 30

danger

Étiquettes 3

IMDG

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

EmS Code F-E, <u>S-E</u>

IATA (Cargo)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

Instructions de conditionne- : 366

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 355

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y344 Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Flammable Liquids

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

RID

Dangereux pour l'environne- : non

ment

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 13.10.2023 Date de la première version publiée: FR/FR

09.10.2019

REACH - Listes des substances extrêmement préoccu-

pantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Non applicable

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement P5c européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impli-

quant des substances dangereuses.

LIQUIDES INFLAMMABLES

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

4 bis, 84

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-18)

Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la :

protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

4331

Composés organiques vola-

tils

Directive 2004/42/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): < 540 g/l Teneur en COV pour le produit en configuration prêt à l'em-

ploi.

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Un rapport de sécurité chimique conforme au règlement (CE) REACH 1907/2006 n'a pas été établi pour ce produit.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR/FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les H304

voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

Provoque une irritation cutanée. H315

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

H400

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des H410

effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets H412

néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

cures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. Danger par aspiration Carc. Cancérogénicité Eve Irrit. Irritation oculaire Liquides inflammables Flam. Liq. Skin Irrit. Irritation cutanée

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établisse-2000/39/EC

ment d'une première liste de valeurs limites d'exposition pro-

fessionnelle de caractère indicatif

2019/1831/EU Europe. Directive 2019/1831/UE de la Commission établissant

une cinquième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2000/39/EC / TWA Valeurs limites - huit heures 2000/39/EC / STEL Limite d'exposition à court terme Valeurs limites - huit heures 2019/1831/EU / TWA Limite d'exposition à court terme 2019/1831/EU / STEL FR VLE / VME Valeur limite de moyenne d'exposition

FR VLE / VLCT (VLE) Valeurs limites d'exposition à court terme

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR 13.10.2023 Date de la première version publiée:

09.10.2019

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification: Flam. Liq. 3 Sur la base de données ou de l'éva-H226 luation des produits Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul Eye Irrit. 2 H319 Méthode de calcul STOT RE 2 H373 Méthode de calcul Aquatic Chronic 3 H412 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



Carsystem 2K Filler VOC 540 white

Version Date de révision: Date de dernière parution: 20.07.2022 1.4 FR / FR Date de la première version publiée:

09.10.2019

de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR